

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1173

1^{er} juin 2011

SOMMAIRE

Alphagest s.à r.l.	56301	Penska Management Services S.à r.l.	56271
Alpstar Capital Funds GP S.à r.l.	56298	Real I.S. Management SA	56292
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.	56295	R.IX S.à r.l.	56259
Banyal Aragorn Investments S.A.	56260	Royale Neuve Finance S.à r.l.	56294
Ben & Pepper S.A.	56285	Saga Conseil S.A.	56280
Bridge Development Corp	56260	Société de Développement International Heine S.A.	56289
Catalyst Asset Backed Securities S.A.	56301	Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF	56259
Cosmolux S.A.	56259	Sogenecomm	56289
DP Property Europe Holdings S.à r.l.	56290	Sujedo S.A.	56282
EP Munich S.à r.l.	56292	Sujedo S.A., SPF	56282
Gravia S.à r.l.	56296	Sunstar Group AG	56289
IF Executives (IFE)	56282	Tarpet Holding S.A.	56301
International Logistic Froid SA	56280	Telindus	56282
Kimako S.A.	56258	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	56304
Manongue S.A.	56258	Trilon (Luxembourg) S.à r.l.	56289
MERSCI, Société Civile Immobilière	56290	Tyndall Management Services S.A.	56304
Musinoir Finances SPF S.A.	56260	Uvita S.A., SPF	56258
Neropro Invest S.A.	56260	Valona Finance S.A.	56304
New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l.	56292	Valona Finance S.A. - SPF	56304
Park Square Capital II Parallel S.à r.l.	56261	Webb S.à r.l.	56294

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2011* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats aux 31.12.2009 et 31.12.2010
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071498/788/16.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 18.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2011* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011072360/1023/16.

Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.645.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue extraordinairement en date du 31 mars 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait, l'adresse professionnelle de deux des Administrateurs est modifiée de la façon suivante:

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011055308/22.

(110061472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 8 juin 2011 à 11.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071514/9378/17.

Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011072365/1023/17.

R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.705.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 118.258.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011055328/19.

(110061381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.341.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 10, 2011* at 15.00.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2010 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2010.
4. Deliberation on the possible winding-up of the company under the terms of article 100 of the law of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011072353/1023/18.

Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2011* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011072361/1023/16.

Neropro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053537/10.

(110059580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Bridge Development Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 112.346.

La version abrégée au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011052936/10.

(110059451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Park Square Capital II Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.424.

—
STATUTS

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Park Square Capital Parallel Partners II, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under the number 1326,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Park Square Capital II Parallel S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Company Law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the Law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may enter into any type of securitisation transaction within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities, financial instruments, other similar instruments and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form, within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

3.5 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to rights or participations in the Underlying Assets.

3.6 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets, within the limits of the Securitisation Law.

3.7 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and any other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1 The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created a specific Compartment, no resolutions of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the Board taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation**Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board (the Board). The manager(s) need(s) not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable.

Art. 9. Board.

9.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any one manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Company Law.

10.2. To the extent permitted by law, the Company shall indemnify any manager and her, his or its heirs, as applicable, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of such person being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which such person is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the manager may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

(iii) Each share represents an entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders with respect to the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

14.2. The external auditor (réviseur d'entreprises) shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and is subject to the prior approval of the shareholders;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. Ninety -eight percent (98%) of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends

on the shares. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage or the latest at the liquidation of the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art.16 Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

17.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

Art. 18. Other general provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law and the Securitisation Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Park Square Capital Parallel Partners II, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mrs. Carole Pace-Bonello, manager, born on July 28, 1961 in Barnet (GB), having her professional address at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

(ii) Mr. François Bourgon, manager, born on December 29, 1969 in Phalsbourg (France), residing at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr. Godfrey Abel, manager, born on July 2, 1960 in Brixworth (GB), residing at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatre mars.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Park Square Capital Parallel Partners II, LP, un limited partnership constitué et organisé selon les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernesey, 6Y1 GY1 3TX, immatriculée au Registre de commerce de Guernesey sous le numéro 1326,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 18-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Park Square Capital II Parallel S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi sur les sociétés du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure de ce qui est autorisé) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, instruments financiers, autres instruments similaires et immobilier (les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sous-jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.

3.5. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux droits ou participations dans les Actifs sous-jacents.

3.6. La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.7. La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le Conseil pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement. Les résolutions du Conseil créant un ou plusieurs compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.

7.2. Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits de associés, des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors de sa création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du Conseil ayant créées le Compartiment en question, strictement limités à l'actif de ce Compartiment and l'actif de ce Compartiment sera mis à la disposition exclusive des ces associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.

7.3. Sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement, aucune résolution du Conseil ne pourra être prise en vue de modifier les résolutions ayant créées un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant les droits d'un associé, d'un investisseur ou d'un créancier dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment, incluant toute décision menant à la liquidation de ce Compartiment, sans l'approbation préalable des associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du Conseil prise en violation de ce présent article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiments spécifique est requis, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 14 ci-dessous seront d'application. Lorsque l'approbation préalable des investisseurs (autre que les associés) et des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant au Conseil créant un tel Compartiment ou délivrant les documents relatifs aux garanties d'un tel Compartiment s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'assemblée générale de(s) associé(s), qui détermine le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils vont constituer un conseil de gérance (Le Conseil) Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être des associés.

8.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, si applicable.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(ii) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé ou aux associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.

9.2. Procédure

(iv) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(v) Il est donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.

(vi) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vii) Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration un autre gérant comme son mandataire.

(viii) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(x) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de tout gérant de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

10.2. Dans la mesure où la loi le permet, la Société indemniserá tout gérant et ses héritiers, le cas échéant, exécuteur testamentaire et administrateur, de tous dommages, dépenses, compensations et coûts incombant raisonnablement à une telle personne à propos de toute action, poursuite ou procédure, à laquelle une telle personne pourrait être partie en raison de son état, actuel ou passé, de gérant de la Société ou, sur requête de la Société, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle une telle personne ne peut recevoir d'indemnisation, sauf pour les matières pour lesquelles une telle personne serait jugée responsable de faute grave ou négligence par suite d'une telle action, poursuite ou procédure; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation devrait être accordée uniquement à propos des matières couvertes par cette transaction, et seulement pour autant que la Société ait été avisée par ses conseils juridiques que la personne devant être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit bénéficiant au gérant.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(iii) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(iv) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(v) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(vi) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(vii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(viii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ix) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(x) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(xi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(xii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(xiii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du/des gérants et associés envers la Société

13.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises externe que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

14.2. Le réviseur d'entreprises exercera toutes ces fonctions telles que prévues par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et est soumise à l'approbation préalable des actionnaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

15.4. Quatre-vingt dix-huit pour cent (98%) des profits nets distribuables de la Société, après déduction faite de l'allocation à la réserve légale dans les cas où cette allocation est requise par la Loi, doivent être distribué en tant que dividendes sur parts sociales. Tout profit net qui, à la fin d'un exercice social, n'a pas été déclaré (et n'a pas été distribué) en tant que dividende payable, doit être reporté et continuer à accroître pour le seul bénéfice des porteurs de parts sociales de la Société et sera distribué en tant que dividende à un autre moment ou lors de la liquidation de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.

17.1. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 18. Autres dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Park Square Capital Parallel Partners II, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 3.000.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Mme Carole Pace-Bonello, gérante, née le 28 juillet 1961 à Barnet (GB), résidant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M. François Bourgon, administrateur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), demeurant au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

(iii) M. Godfrey Abel, administrateur de société, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11101. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037560/570.

(110041721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Penska Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.076.

In the year two thousand eleven, on the first of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION S.à r.l.", established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 68230,

here represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Penska Management Services S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 25076, has been incorporated by deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on October 31, 1986, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 13 of the 16th of January 1987,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on March 29, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1140 of the 1st of June 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen to 39, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to remove "PricewaterhouseCoopers" as the supervisory auditor (réviseur d'entreprises) and grants it discharge for the execution of its mandate until today's date.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints for an undetermined period the public limited company "IB Management Services S.A.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 47699, as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to remove the Day-to-Day managers of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate purpose as well as the statutory power of signature of the managers and to give them the wordings as reproduced hereafter in article 3, respectively article 10 of the restated articles of association.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides, as a consequence of the foregoing resolutions, to fully restate the articles of association which shall henceforth have the following wording:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability Company (Société à responsabilité limitée) under the name "Penska Management Services S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Company.

3. Object.

3.1 The object of the Company will be to research, consult and render management and administrative services in the field of risk insurance, reinsurance and financing.

3.2 Furthermore, the Company may manage any insurance or reinsurance Company and render any assistance to insurance companies, reinsurance companies and their business.

3.3 In addition, the Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.4 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent

permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other Company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.6 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.7 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.8 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68230,

ici représentée par Monsieur BENMOUSSA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été

signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle parie comparant, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Penska Management Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25076, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 13 du 16 janvier 1987,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140 du 1^{er} juin 2010.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen au 39, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de révoquer "PricewaterhouseCoopers" comme réviseur d'entreprises et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'Associée Unique nomme, pour une durée indéterminée, la société anonyme "IB Management Services S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47699, comme commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de révoquer les gérants chargés de la gestion journalière de la Société.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social ainsi que le pouvoir de signature statutaire de gérants et de leur donner les teneurs comme ci-après reproduites dans l'article 3, respectivement article 10 des statuts refondus.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, de reformuler complètement les statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une Société à responsabilité limitée sous la dénomination "Penska Management Services S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet les activités de recherche, de conseil et d'assistance administrative dans le domaine de l'assurance des risques, de la réassurance et du financement.

En outre, la Société pourra gérer toute société d'assurance ou de réassurance et de rendre toute assistance à des sociétés d'assurance de réassurance et leur affaires.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 En outre, la Société pourra acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La Société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BENMOUSSA, C.WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mars 2011. Relation: LAC/2011/10452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 09 mars 2011.

Référence de publication: 2011036950/469.

(110041081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Saga Conseil S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041448/10.

(110046757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

International Logistic Froid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 85.046.

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL LOGISTIC FROID S.A.", (ci-après dénommée la Société), avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.046, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 527 du 4 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 508 du 28 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider vala-

blement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 10.600.000,- (dix millions six cent mille euros) à un montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros), par voie d'annulation de 1.000.000 (un million) d'actions de catégorie B de la Société actuellement détenues par les actionnaires: la société HORMUZ HOLDING S.A., pour 920.000 actions de catégorie B et la société INVESTEUROPE S.A. pour 80.000 actions de catégorie B, avec un paiement par virement bancaire aux actionnaires.

2.- Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3.- Dissolution anticipée de la société.

4.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 10.600.000,- (dix millions six cent mille euros) à un montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros), par voie d'annulation de 1.000.000 (un million) d'actions de catégorie B de la Société actuellement détenues par les actionnaires: la société HORMUZ HOLDING S.A., pour 920.000 actions de catégorie B et la société INVESTEUROPE S.A. pour 80.000 actions de catégorie B. Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions de «Catégorie A» d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

HORMUZ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVA, M. GILOTTI, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2011. Relation: LAC/2011/9817. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040392/86.

(110045620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 09 février 2011

- Cooptation de deux administrateurs

Sous réserve d'approbation des deux nominations par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), le Conseil d'administration décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour:

- Monsieur Diederik BOSSUYT, demeurant à 22-32, rue Picard à B-1080 Bruxelles, comme administrateur en remplacement de Monsieur Philippe GRANDELET.

Monsieur Diederik BOSSUYT terminera le mandat de Monsieur Philippe GRANDELET.

ainsi que,

- Monsieur Bart VAN DEN MEERSCHE, demeurant à 27, Neuringen à B-9400 Denderwindeke, comme administrateur en remplacement de Monsieur Philippe RIBONNET.

Monsieur Bart VAN DEN MEERSCHE terminera le mandat de Monsieur Philippe RIBONNET.

Signé: G. BERINGER, D. BOSSUYT, G. HOFFMANN, A. MEYERS, D. ROUMA, C. SEYWERT, B. WATTEEUW

Pour extrait conforme

Armand MEYERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011053993/22.

(110059815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

IF Executives (IFE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.300.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de 19 parts sociales, le capital social est dorénavant souscrit comme suit:

EFE S.A. Paris, avec siège social à F-75002 Paris 35, rue du Louvre, inscrite au RCS Paris

sous le numéro d'identification: 479 894 750 détient: 350 parts

Monsieur Laurent ETCHEVERRY: 150 parts

500 parts

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

IF Executives (IFE)

Marie DUCASTEL

Gérant

Référence de publication: 2011051030/17.

(110057545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Sujedo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sujedo S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.145.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SUJEDO S.A.», établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.145, constitué suivant acte notarié en date du 17 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 21 octobre 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier

lieu suivant acte sous seing privé en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 461 du 30 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gèneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en SUJEDO S.A., SPF.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «SUJEDO S.A., SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SUJEDO S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) divisé en sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente-et-un octobre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième lundi du mois de janvier à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/108. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011036990/164.

(110040964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Ben & Pepper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.667.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Monsieur Benoît SCHMIT, graphiste et illustrateur, né à Differdange le 24 décembre 1980, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 14, rue du Château d'Eau,

2. Mademoiselle Karolina SZATNA, étudiante, née à Slupsk (Pologne) le 3 décembre 1985, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 14, rue du Château d'Eau, représentée par Monsieur Benoît SCHMIT, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 mars 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

3. «Rollinger Venture Capital S.A.», société anonyme, ayant siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147.860, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Ben & Pepper S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la vente et la création d'objets de décoration, les conseils en décoration et en design, la mise en valeur de meubles, l'achat et la vente de meubles ainsi que toute activité connexe et accessoire indispensable à la réalisation de l'objet social ou/et qui facilite l'exercice de l'objet social.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le "cédant") doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée d' "avis de cession" en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le Conseil d'Administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive. L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice du droit de préemption et/ou en cas de renonciation au droit de préemption, et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le Conseil d'Administration a un droit d'agrément et doit approuver ou refuser le transfert. Si le Conseil d'Administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Le prix de cession des actions cédées avec l'agrément du Conseil d'Administration est fixé à sa valeur réelle fair value selon une méthode d'évaluation adaptée par un expert indépendant de la société.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. Pour la première fois l'Assemblée Générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 9 heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Benoît SCHMIT, prénommé, trente-huit actions	38 actions
2. Mademoiselle Karolina SZATNA, prénommée, trente-huit actions	38 actions
3. «Rollinger Venture Capital S.A.», précitée, vingt-quatre actions	24 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été immédiatement libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Benoît SCHMIT, prénommé,
- Mademoiselle Karolina SZATNA, prénommée,
- Madame Sylvia SCHMIT-KAUFFMANN, sans état, née à Mulhouse (France) le 27 juillet 1952, demeurant à L-8379, Kleinbettingen, 14, rue du Château d'Eau.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Jorge MENDES GUEDES, comptable, demeurant professionnellement à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 21 avenue de la Liberté.

4.- L'assemblée nomme Monsieur Benoît SCHMIT, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin en l'an deux mille seize (2016).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SCHMIT, S. ROLLINGER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011041263/168.

(110046783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Société de Développement International Heine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 45.636.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré au 1, Place du Théâtre L- 2613 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011041454/13.

(110046464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Sunstar Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011041464/14.

(110046732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.781.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 7 mars 2011**6^{ème} Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau (Président du Conseil d'administration) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain Thülens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Madame Cornelia Mettlen demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du commissaire aux Comptes de HRT REVISION S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Pour SOGENECOMM

Signature

Référence de publication: 2011051348/17.

(110056103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 18 mars 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Grégory Ernest Alexander Morrison a la fonction de gérant avec effet au 18 mars 2011.

- Et de nommer M. Damian Warde né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, ayant son siège sociale au 22, Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg à la fonction de gérant pour une durée indéterminée avec effet au 18 mars 2011.

Luxembourg, le 23.03.2011.

Référence de publication: 2011041467/14.

(110046449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 802.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 3 février 2011 entre DP Property Europe Limited, ayant son siège social au La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernesey et Dinu Patriciu Global Properties Limited, ayant son siège social à Commence Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques les 32,085 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited est l'associé unique de la Société à compter du 3 février 2011 et détient les 32,085 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DP Property Europe Holdings S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011042279/18.

(110046811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

MERSCI, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 26, Op Fankenacker.

R.C.S. Luxembourg E 2.716.

L'an deux mille onze.

Le dix février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Cary ARENDT, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1963, demeurant à L-9018 Warken, 5, rue Bourschterbach;
- 2.- Monsieur Norbert Paul HANSEN, né à Ernzen, le 29 août 1942, demeurant à L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg;
- 3.- Monsieur Edy SCHMIT, né à Weiswampach, le 29 juin 1945, demeurant à L-3265 Bettembourg, 26, op Fankenacker;
- 4.- Monsieur Michel VERGEYNST, né à Bruxelles (Belgique), le 14 septembre 1948, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck;

5.- La société Stonewall Enterprises Corp., ayant son siège social à Samuel Lewis Avenue, Panama-City, République du Panama.

Les comparants sub 1.-, 2.-, 4.- et 5.-sont ici représentés par Monsieur Edy SCHMIT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentant quatre-vingt-sept virgule cinquante pour cent (87,50%) des parts émises de la société MERSCI, société civile immobilière, ci-après désignée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière MERSCI, société civile immobilière, ayant son siège social à L-3265 Bettembourg, 26, op Fankenacker, R.C.S. Luxembourg numéro E 2716, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 413 du 10 septembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises suivant actes sous seing privé et pour la dernière fois en date du 30 juin 2009, publié par extrait au Mémorial C numéro 1675 du 1^{er} septembre 2009.

- Qu'une assemblée générale des associés de la société a été convoquée dans les formes légales pour le 21 juillet 2010 et tenue le même jour avec un quorum de présence de quatre-vingt-sept virgule cinquante pour cent (87,50%) des parts émises.

- Que dans la même assemblée générale des associés Monsieur Edy SCHMIT, préqualifié, a été chargé par les associés de procéder au changement des statuts par acte notarié suite aux résolutions prises par les associés.

- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et que les associés présents ou représentés ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro et d'un acte sous seing privé du 4 mars 1999, publié par extrait au Mémorial C numéro 2408 du 2 octobre 2008, le capital de la société s'élève actuellement à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents (1.487.361,15.- EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents (1.487.361,15.- EUR) divisé en dix mille (10.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Les parts sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Cary ARENDT, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1963, demeurant à L-9018 Warken, 5, rue Bourschterbach, quatre mille parts;	4.000
2.- Monsieur Norbert Paul HANSEN, né à Ernzen, le 29 août 1942, demeurant à L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg, mille cinq cents parts;	1.500
3.- Monsieur Edy SCHMIT, né à Weiswampach, le 29 juin 1945, demeurant à L-3265 Bettembourg, 26, op Fankenacker, mille trois cents parts;	1.300
4.- Monsieur Michel VERGEYNST, né à Bruxelles (Belgique), le 14 septembre 1948, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck, sept cents parts;	700
5.- Monsieur François WEIS, né à Luxembourg, le 3 février 1950, demeurant à L-8124 Bridel, 22, rue des Carrefours, mille deux cent cinquante parts;	1.250
6.- La société Stonewall Enterprises Corp., ayant son siège social à Samuel Lewis Avenue, Panama-City, République du Panama, mille deux cent cinquante parts;	1.250
Total: dix mille parts;	10.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du conseil de gérance ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier, suite au transfert du siège social constaté dans l'acte sous seing privé mentionné du 30 juin 2009, l'article quatre, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Bettembourg."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article huit, alinéa trois, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (Alinéa 3).** En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts à un prix agréé entre associés."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article quinze, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. (Alinéa 2).** Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le premier mercredi du mois de mai pour délibérer des comptes annuels et du résultat de l'année écoulée."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne présente, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Edy SCHMIT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17/02/2011. Relation GRE/2011/784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040461/85.

(110045378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

—
Auszug

Aus dem Protokoll der Vorstandssitzung der Gesellschaft geht hervor, dass der Vorstand der Gesellschaft:

- die Vorstandsmitglieder der Gesellschaft Herrn Christian Berger, mit privatem Wohnsitz in Horemansstr. 28, 80636 München, Deutschland, Herrn Marco Brehm, mit privatem Wohnsitz in Rathausstr. 9, 66557 Illingen, Deutschland, und Herrn Alain Weber, mit privatem Wohnsitz in 19, rue Dr Emile Colling, 4069 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, als tägliche Geschäftsführer der Gesellschaft (délégués à la gestion journalière) und somit geschäftsführende Vorstandsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Februar 2011 und auf unbegrenzte Zeit ernannt hat;

- die Ernennung durch Beschluss des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft anlässlich der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 9. März 2010 von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 65.477 als unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft mit Wirkung bis zu der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2011 bestätigt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011042800/23.

(110047581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

EP Munich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—
In the year two thousand eleven, on the tenth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, trade register Luxembourg section B number 126.603, incorporated by deed dated on April 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1094 of June 7, 2007 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on November 14, 2008 published in the Memorial C number 2920 of December 8, 2008.

The meeting is presided by Mr Youssef Khayat, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the four hundred eighteen thousand seven hundred seventy four (418,774) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1- Change of the name of the Company into "EP Munich S. à r.l."

2- Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into EP Munich S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 2. The company's name is EP Munich S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze le dix mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg Two) S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 126.603, constituée suivant acte en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 7 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2920 du 8 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par M. Youssef Khayat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les quatre cent dix huit mille sept cent soixante quatorze (418.774) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en EP Munich S. à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP Munich S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. La société prend la dénomination de EP Munich S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. KHAYAT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040472/90.

(110045541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Royale Neuve Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.476.

—
*Extrait des décisions du conseil
d'administration tenu le 16 février 2011*

The Managers decide to transfer the registered office of the Company to 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg with effect February 4, 2011.

Version française

Les Gérants décident de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2011042349/18.

(110046792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 215.250,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

—
EXTRAIT

En date du 14 mars 2011, Apollo European Principal Finance Fund, L.P, avec siège social au 9, West 57th Street, 41st Floor, USA - NY 10019 New York, a transféré 80.001 parts sociales ordinaires (allouées au Compartiment 2) qu'elle détenait dans la Société, à Credit Suisse AG, London Branch, enregistré au «Registrar of Companies - UK» sous le numéro BR000469 avec siège social au One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom.

En date du 14 mars 2011, Credit Suisse AG, London Branch, enregistré au «Registrar of Companies - UK» sous le numéro BR000469 avec siège social au One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom, a transféré 26.000 parts sociales ordinaires (allouées au Compartiment 5) qu'elle détenait dans la Société, à Apollo European Principal Finance Fund, L.P., avec siège social au 9, West 57th Street, 41st Floor, USA - NY 10019 New York.

Par conséquent, les parts de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

Apollo European Principal Finance Fund, L.P.	26.001 Parts sociales ordinaires (26.000 allouées au Compartiment 5, 1 sans compartiment)
	5.148 PESCs de Classe A
	6.250 PESCs de Classe B
	5.470 PESCs de Classe D
	6.250 PESCs de Classe E
Partners Group Access 94 LP	331 PESCs de Classe A
Stormstar & Co.	9 PESCs de Classe A

Sailorpier & Co.	21 PESCes de Classe A
Paradigm LTD.	138 PESCes de Classe A
Beaconpass & Co.	276 PESCes de Classe A
	134 PESCes de Classe C
Stormbay & Co.	54 PESCes de Classe A
	73 PESCes de Classe C
Stormlaunch & Co.	273 PESCes de Classe A
	156 PESCes de Classe C
Crown Westfalen Investments S.à r.l.	111 PESCes de Classe C
	139 PESCes de Classe D
Frederick N. Khedouri	36 PESCes de Classe C
Morgan Stanley Private Markets Fund IV LP	411 PESCes de Classe C
Nuclear Electric Insurance Limited	36 PESCes de Classe C
Apollo Palmetto Strategic Partnership L.P.	436 PESCes de Classe C
Partners Group Access 135 L.P.	272 PESCes de Classe C
Yawlbreak & Co.	98 PESCes de Classe C
Investec Bank (Switzerland) AG	181 PESCes de Classe C
Crown Distressed Credit Opportunities Public Limited Company	54 PESCes de Classe C
Rostam Investments I, LLC	90 PESCes de Classe C
Portfolio Advisors Secondary Fund, L.P.	167 PESCes de Classe D
Portfolio Advisors Real Estate Fund III, L.P.	56 PESCes de Classe D
Portfolio Advisors Real Estate Fund IV, L.P.	56 PESCes de Classe D
Petunia Invest 16 CV	112 PESCes de Classe D
San Bernardino County Employees' Retirement Association	167 PESCes de Classe D
Sun Hing Associates Limited	55 PESCes de Classe D
JMR Capital Limited	28 PESCes de Classe D
Credit Suisse AG, London Branch	157.999 Parts Sociales ordinaires (25.998 allouées au Compartiment 1, 80.001 allouées au Compartiment 2, 26.000 allouées au Compartiment 4, 26.000 allouées au Compartiment 6) 4.162 PESCes de Classe C

A Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011040590/63.

(110045465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

—
*Extrait des résolutions de
l'actionnaire unique du 16 mars 2011*

Résolution 1:

En date du 16 mars 2011 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de renommer Johan Dejans, directeur, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

- de renommer Wilfred van Dam, directeur, né le 22 octobre 1967 à Doornspijk, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

- de renommer Richard Brekelmans, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

- de renommer Johan Lont, directeur, né le 10 décembre 1961 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 123, Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

- de renommer Jan Scholts, directeur, né le 8 novembre 1958 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 123, Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Johan DEJANS
- Wilfred VAN DAM
- Richard BREKELMANS
- Johan LONT
- Jan SCHOLTS

Résolution 2:

En date du 16 mars 2011, l'actionnaire unique de la Société a décidé de renommer PricewaterhouseCoopers, ayant pour adresse 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé afin d'examiner les états financiers de la Société pour l'exercice qui se termine le 31/12/2011 et le mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Résolution 3:

Une liste de signatures autorisées de la société ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en fonction au 1^{er} mars 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Anne Coenen

Mandataire

Référence de publication: 2011042258/45.

(110046558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Gravia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.231.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VINCENZO LOGRILLO PROMOTIONS S.à r.l.", mit Sitz in L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 75.278,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Vincenzo LOGRILLO, Kaufmann, wohnhaft in L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort;

2) Herr Peter THOMAS, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 3. Juli 1942, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 3, route de Thionville;

3) Herr Hans OLINGER, Kaufmann, geboren in Mehring (Deutschland), am 20. Januar 1951, wohnhaft in D-54346 Mehring, Im Ganggarten, 19A.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "GRAVIA S.à r.l.", an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Zweck der Gesellschaft ist die Verwirklichung, Planung und Durchführung von jeglichen Immobiliarpjekten, insbesondere der Ankauf, der Verkauf, der Tausch von bebauten oder unbebauten Immobilien, der Umbau, die Gestaltung, der Erbau und die Verwertung von jeglichen Immobiliargütern, dies sowohl für eigene Rechnung als auch für Rechnung von Drittpersonen, An- und Vermietung von jeglichen Immobiliareigentümern mit oder ohne Verkaufsversprechen, die Verpachtung, Verwaltung oder Bewirtschaftung von jeglichen Immobiliargütern, sowie sämtliche Handlungen zu welchen die Immobiliargüter führen können.

In Form von Einbringen, Fusion, Absorption, Gründung, Beteiligung, Krediten, Aktienerwerb, Anteilen, Obligationen oder unter jeder anderer Form kann die Gesellschaft ebenfalls Interessen aufnehmen an jeglichen anderen ähnlichen Gesellschaften oder Unternehmen welche direkt oder indirekt die Entwicklung ihrer Angelegenheiten fördern.

Sie kann auch Darlehen aufnehmen und/oder ihren Aktionären oder denjenigen Gesellschaften, an denen sie Interessen aufgenommen hat, jegliche Unterstützungen, Darlehen, Vorauszahlungen und/oder Sicherheiten unter jedwelcher Form gewähren und insbesondere persönliche oder hypothekarische Bürgschaften leisten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Handlungen geschäftlicher, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Art durchführen welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck im Zusammenhang stehen oder die Entwicklung desselben fördern.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VINCENZO LOGRILLO PROMOTIONS S.à r.l.", mit Sitz in L-1445 Luxemburg, 3, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 75.278, dreiunddreißig Anteile	33
2) Herr Peter THOMAS, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 3. Juli 1942, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 3, route de Thionville, dreiunddreißig Anteile	33
3) Herr Hans OLINGER, Kaufmann, geboren in Mehring (Deutschland), am 20. Januar 1951, wohnhaft in D-54346 Mehring, Im Ganggarten, 19A, vierunddreißig Anteile	34
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Vincenzo LOGRILLO, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-1221 Luxemburg, 207, rue de Beggen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Vincenzo LOGRILLO, Peter THOMAS, Hans OLINGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: LAC/2011/9223. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. März 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011046938/100.

(110037323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Alpstar Capital Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 155.950.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DMF Partners Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

here represented by Mrs. Jennifer Burr, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 January 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alpstar Capital Funds GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155950, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Luxembourg, incorporated on 3 September 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 September 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 and 3 of article 10 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

Art. 10. Paragraph 1. "The Company is managed by a board of managers composed of one (1) or several class A manager(s) (each a "Class A Manager") and one (1) or several class B managers (each a "Class B Manager") who need not be partners."

Art. 10. Paragraph 3. "The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager."

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 6 of article 11 of the Articles which shall read as follows:

Art. 11. Paragraph 6. “The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, at such a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented at such meeting.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint for an indefinite period, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (“CSSF”), as Class A Managers of the Company:

- Nicolas Bravard, Partner at Alpstar Capital born on 28 January 1970 in Lyon, France, with professional address at 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Switzerland;
- Bertrand Pinel, Partner at Alpstar Capital, born on 29 August 1968 in Caen, France, with professional address at 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Switzerland; and
- Jonathan Clipper, Managing Director at Headland Management Ltd., born on 28 October 1952 in Paget, Bermuda, with professional address at 48 Par-la-Ville Road, Suite 1531, Hamilton, HM 11, Bermuda.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint for an indefinite period, subject to the approval of the CSSF, as Class B Managers of the Company:

- Petronella Dunselman, Managing Director of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., born on 6 April 1965 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and
- Bernhard Hoftijzer, Deputy Director of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., born on 24 March 1969 in Arnhem, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Mr. Nicolas Bravard, Class A Manager;
- Mr. Bertrand Pinel, Class A Manager;
- Mr. Jonathan Clipper, Class A Manager;
- Mrs. Petronella Dunselman, Class B Manager; and
- Mr. Bernhard Hoftijzer, Class B Manager.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DMF Partners Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L2330 Luxembourg,

ici représentée par Madame Jennifer Burr, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 janvier 2011.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant est l’associé unique de Alpstar Capital Funds GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.950, avec siège sociale à 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée en date du 3 septembre 2010 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 septembre 2010 (la «Société»).

L’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L’Associé Unique décide de modifier les paragraphes 1 et 3 de l’article 10 des Statuts de la Société (les «Statuts»), qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 10. Paragraphe 1. «La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de classe A (chacun un «Gérant Classe A») et d'un ou plusieurs gérants de classe B (chacun un «Gérant Classe B») qui n'ont pas besoin d'être associés.»

Art. 10. Paragraphe 2. «La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins un Gérant Classe A et un Gérant Classe B.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Paragraphe 6. «Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant Classe A et un Gérant Classe B à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants incluant au moins un (1) Gérant Classe A et un (1) Gérant Classe B, présents ou représentés à cette réunion.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants Classe A de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve de l'agrément de la CSSF:

- Nicolas Bravard, Partner chez Alpstar Capital, né le 28 janvier 1970 à Lyon, France, avec adresse professionnelle à 7, avenue de Tournay, Chambésy 1292, Suisse;
- Bertrand Pinel, Partner chez Alpstar Capital, né le 29 août 1968 à Caen, France, avec adresse professionnelle à 7, avenue de Tournay, Chambésy 1292, Suisse;
- Jonathan Clipper, Managing Director chez Headland Management Ltd., né le 28 octobre 1952 à Paget, Bermuda, avec adresse professionnelle à 48, Par-la-Ville Road, Suite 1531, Hamilton, HM 11, Bermuda.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants Classe B de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve de l'agrément de la CSSF:

- Petronella Dunselman, Managing Director chez Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et
- Bernhard Hoftijzer, Deputy Director chez Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., né le 24 mars 1969 à Arnhem, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Suite aux résolutions précédentes, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Nicolas Bravard, Gérant Classe A;
- M. Bertrand Pinel, Gérant Classe A;
- M. Jonathan Clipper, Gérant Classe A;
- Mme Petronella Dunselman, Gérant Classe B; et
- M. Bernhard Hoftijzer, Gérant Classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BURR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5723. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040216/128.

(110045630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Alphagest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.206.

—
Assemblée générale extraordinaire du 15.04.2011

Déclaration

Par la présente, nous déclarons que:

1) Madame PYLYPTIY Hanna, employée, née le 29.07.1968 à Nikopol, Ukraine, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Pierre Dupong, propriétaire de cent parts sociales (100) de la société à responsabilité limitée ALPHAGEST S.A R.L., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le N° B125206, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 98 route d'Arlon, représentant l'intégralité du capital social de la société, cède ses cent parts sociales (100) à la société à responsabilité limitée OCTOPUS PARTICIPATIONS S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B48707, ayant son siège social L-8008 Strassen, 98 route d'Arlon, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Suite à la présent cession, le capital social est réparti comme suit:

OCTOPUS PARTICIPATIONS S. à r.l. 100 parts sociales

Fait et signé à Strassen, le 15 avril 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011054189/22.

(110061296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Tarpet Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.373.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041470/10.

(110046457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Catalyst Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.390.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy under the denomination of "CATALYST ASSET BACKED SECURITIES S.A.", R.C.S Luxembourg B 150.390, incorporated by a notarial deed dated December 17th, 2009 of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 237 of February 3rd, 2010. The Articles of Association have not been modified.

The assembly is presided by Mrs. Elena TITKOVA, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy,

who appoints as secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The assembly elects as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, with the same professional address.

The Chairman then states that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the thirty-one (31) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Discharge to the board of directors for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company;
2. Decision to wind up the company and put the company into voluntary liquidation;
3. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator;
4. Determination of the powers of the liquidator;
5. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves, by special vote, to discharge the board of directors for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general meeting of shareholders for the liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves, in compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator "Fides (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Meeting resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 to 148bis of the coordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers, which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand five hundred euro (1.500,-EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "CATALYST ASSET BACKED SECURITIES S.A.", R.C.S Luxembourg B 150.390, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constitué suivant un acte notarié du 17 décembre 2009 de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 237 du 3 février 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Elena TITKOVA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la dissolution de la Société;

2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;

3. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur;

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la dissolution de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «Fides (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cinq cents euros (1.500,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Titkova, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: LAC/2011/12482. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040271/133.

(110045281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Tyndall Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.837.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-

Résolution 1.

Rika Mamdy avec adresse professionnelle au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Tyndall Management Services S.A.

Référence de publication: 2011041476/13.

(110046484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Valona Finance S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041481/11.

(110046737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.175.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

—
En date du 28 janvier 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Butler, en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011
- de nommer Monsieur John Mackenzie, né le 13 juillet 1977 à Glasgow, Ecosse, ayant comme adresse 9 Arundel Gardens London W11 2LN en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011053444/17.

(110058847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.
